

CDVM

مجلس القيم المنقولة

DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUILS DE PARTICIPATION
FS/EM/04/2015

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), a déclaré le 14 janvier 2015, avoir cédé sur le marché central, le 8 janvier 2015, 3 009 522 actions Atlanta, au cours unitaire de 66,80 dh, franchissant à la baisse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la CDG détient :

- directement 5 787 543 actions Atlanta, soit 9,62% du capital de la société ;
- indirectement :
 - * 6 019 844 actions Atlanta, soit 10% du capital à travers sa filiale CIH ;
 - * 110 300 actions Atlanta, soit 0,18% du capital à travers sa filiale SCR.

La participation totale (directe et indirecte) de la CDG est de 19,80% dans le capital d'Atlanta.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières